

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Municipal](#)

Arrêté municipal n. 2008-2.345 du 16/07/2008 modifiant et complétant l'arrêté municipal n° 2007-2.358 du 24 septembre 2007 fixant les tarifs des occupations de la voie publique et de ses dépendances pour l'année 2008
(Journal de Monaco du 18 juillet 2008).

Vu la [loi n° 959 du 24 juillet 1974](#) sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-647 du 4 avril 2007 portant règlement d'occupation du domaine public communal, de la voie publique et de ses dépendances ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-2.358 du 24 septembre 2007 fixant les tarifs des occupations de la voie publique et de ses dépendances pour l'année 2008 ;

Article 1er .- (*Voir l'article 5 de l'arrêté municipal n° 2007-2358 du 24 septembre 2007*).

Article 2 .- Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.